

CR Conseil Municipal séance du 16 Juillet 2021

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET HABITAT PARTAGE (Rénovation Hôtel Mounard)

Le montant des subventions sollicitées s'établit comme suit :

- Région (dont plan de relance) 160 000€
- Département 150 000€
- Etat (DETR) 350 000€
- Autres subventions 21 000€

D »libération à l'unanimité

RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer pour lui accorder l'autorisation de recruter des agents contractuels de remplacement. Ceci permettra en cas d'absence de l'un ou l'autre salarié en cas d'absence afin d'assurer la continuité de service dans les meilleurs délais.

Délibération validée à l'unanimité

VALORISATION DES CERTIFICATS D'ENERGIE

La commune a confié au SDE la gestion de ses installations publiques électriques (entre éclairage public).

Un dispositif impose l'obligation de réalisation d'économie d'énergie aux fournisseurs d'énergie. Le SDE 07 a adopté une démarche consistant à promouvoir et organiser cette valorisation. La commune cède au SDE ses certificats d'énergie en contre partie de quoi le SDE reverse une subvention sur les travaux réalisés dans la commune. Cette démarche simplifie le travail administratif de la commune d'autant que nous ne disposons pas de toutes les compétences pour traiter ce genre de dossier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dans une seconde délibération le conseil a délibéré favorablement pour que La commune adhère au groupement mis en place par le SDE pour gérer en ses lieux et place la compétence « MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE ET CONSEILS EN ENERGIE PARTGEE ».

ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire présente les différents dossiers de régularisation de voirie pour lesquels il y a lieu d'effectuer une enquête publique. Ceci concerne les secteurs « Chaudoreille », « Le Banchet », « Peyfreit/Combat », « Malatrayt ». L'enquête publique sera confiée à Monsieur Russier, commissaire enquêteur ayant déjà officié sur la commune.

Ces dossiers sont acceptés à l'unanimité et le conseil donne tout pouvoir au Maire pour les faire aboutir.

Questions diverses

Problème des chats dans le centre du village. Constat d'huissier et démarche d'expulsion pour impayés

Eaux pluviales déversées sur espace public. « Un particulier ne peut pas aggraver le débit risquant de porter atteinte au tenant du dessous